



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 199 - DECEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Arrêté N °2014346-0006 - Arrêté portant désignation au 3ème collège du comité régional de l'habitat et de l'hébergement .....	1
---	---





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014346-0006**

**signé par**  
**Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris**

**le 12 Décembre 2014**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Arrêté portant désignation au 3ème collège du  
comité régional de l'habitat et de  
l'hébergement



**ARRÊTÉ 2014 -**

**Portant désignation au 3<sup>e</sup> Collège du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, des présidents des Établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, des maires des communes non comprises dans un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant leur siège dans le périmètre de la métropole du Grand Paris et des présidents des Établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège hors du périmètre de la métropole du Grand Paris.**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 362-13 et R. 362-13
- Vu** la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu** la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu** le décret 2014-1369 du 14 novembre 2014 relatif aux compétences, à la composition et au fonctionnement des comités régionaux et des conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement, notamment son article 6 ;
- Vu** la délibération de l'Assemblée spéciale des présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, convoquée le 5 décembre 2014, sous la présidence de M. Eric CESARI
- Vu** le procès-verbal du 5 décembre 2014, précisant que l'assemblée spéciale des maires de communes non comprises dans un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant leur siège dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, n'a pas pu élire ses représentants en raison d'absence de quorum.
- Vu** Le procès-verbal du 5 décembre 2014 précisant que l'assemblée spéciale des présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège hors du périmètre de la métropole du Grand Paris, n'a pas pu élire ses représentants en raison d'absence de quorum
- Vu** la délibération de l'Assemblée spéciale des maires de communes non comprises dans un Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant leur siège dans le périmètre de la métropole du Grand Paris, convoquée le 12 décembre 2014, sous la présidence de M. Alain-Bernard BOULANGER
- Vu** la délibération de l'Assemblée spéciale des présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège hors du périmètre de la métropole du Grand Paris, convoquée le 12 décembre 2014, sous la présidence de Mme Pierrette MUNIER

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1 :** Les présidents d'Établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège dans le périmètre de la métropole du Grand Paris et siégeant à ce titre au 3<sup>e</sup> Collège du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement sont les suivants :

Mme Marie-Hélène AMIABLE, président de la communauté d'agglomération Sud de Seine, département des Hauts-de-Seine  
M. Eric BERDOATI, président de la communauté d'agglomération Cœur de Seine, département des Hauts-de-Seine  
M. Patrick BRAOUEZEC, président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune, département de Seine-Saint-Denis  
M. Laurent CATHALA, président de la communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val de Marne, département du Val-de-Marne  
M. Jacques J-P MARTIN, président de la communauté d'agglomération Vallée de la Marne, département du Val-de-Marne  
M. Georges SIFFREDI, président de la communauté d'agglomération Hauts de Bièvre, département des Hauts-de-Seine

**ARTICLE 2 :** les maires des communes non comprises dans un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant leur siège dans le périmètre de la métropole du Grand Paris et siégeant à ce titre au 3<sup>e</sup> Collège du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement sont les suivants :

Mme Sylvie ALTMAN, maire de Villeneuve-Saint-Georges, département du Val-de-Marne  
M. Dominique BAILLY, maire de Vaujours, département de la Seine-Saint-Denis  
M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne, département des Hauts-de-Seine

**ARTICLE 3 :** les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ayant leur siège hors du périmètre de la métropole du Grand Paris et siégeant à ce titre au 3<sup>e</sup> Collège du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement sont les suivants :

M. Jean-Pierre BECHTER, président de la communauté d'agglomération Seine-Essonne, département de l'Essonne  
M. Arnaud de BELENET, président du syndicat d'agglomération nouvelle du Val-d'Europe, département de Seine-et-Marne  
M. Michel BISSON, président du syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart-Ville-Nouvelle, département de Seine-et-Marne  
M. Michel BOURNAT, président de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, département de l'Essonne  
M. Michel CHARTIER, président de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, département de Seine-et-Marne  
M. Michel LAUGIER, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, département des Yvelines  
M. François de MAZIERES, président de la communauté d'agglomération de Versailles-Grand Parc, département des Yvelines  
M. Paul MIGUEL, président de la communauté d'agglomération Marne-la-Vallée-Val Maubuée, département de Seine-et-Marne

M. Jean-Frédéric POISSON, président de la communauté de communes de Plaines et Forêts d'Yveline, département des Yvelines

M. Luc STREHAIANO, président de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, département du Val-d'Oise

M. Philippe TAUTOU, président de la communauté d'agglomération des Deux-Rives de la Seine, département des Yvelines

M. Didier VAILLANT, président de la communauté d'agglomération Val-de-France, département du Val-d'Oise

**ARTICLE 4 :** Le Préfet, secrétaire général de la préfecture d'Île-de-France sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des organismes précités et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le **12 DEC. 2014**

Le Préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris

Jean Daubigny

